

Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six , le Conseil Municipal dûment convoqué en date du vendredi 06 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire le vendredi 13 mars 2026 à 17 h , à la salle des conseils de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse Maire de Saint Aquilin.

Sont présents :Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Daniel DESMAISON, Annie LESPINASSE, Fanny PARADE , Pascale PATERNAULT, Annie ROBY, Alain SOUDEIX,

Absent : Jean Marc Vergnes_ (procuration à Pascale Paternault)

Sont invités: Monsieur Bruno de VENCAY Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Conseiller aux décideurs locaux
Madame Pauline FERNANDES secrétaire de Mairie de St Aquilin.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte .

Mme le Maire remercie Monsieur de Vencay, les conseillers et la secrétaire de mairie pour leur présence.

Mme le Maire présente ensuite l'ordre du jour de la réunion

- **Approbation du procès verbal du conseil du 05/12/2025**
- **Convention d'assistance administrative de l'ATD24 pour la station d'assainissement**
- **Présentation du RPQS**
- **Validation de la convention type relative à la mise à disposition d'un point d'eau privé pour la défense incendie**
- **Approbation du Compte Financier Unique de 2025 pour les trois budgets**
-

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Philippe CHERCHOULY comme secrétaire de séance. La proposition est acceptée et validée à l'unanimité par le conseil.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil du 05/12/2025

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques à formuler concernant le compte rendu du 5 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Point n°2 Convention d'assistance administrative avec l'ATD24 – Station d'assainissement

Madame la secrétaire de mairie, informe le conseil municipal que la convention d'assistance administrative proposée par l'ATD24 a été transmise aux élus avec la convocation.

Cette convention a pour objet de confier à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne une mission d'assistance administrative dans le cadre de la gestion du service d'assainissement collectif, afin de répondre aux obligations réglementaires de la collectivité.

Les prestations prévues comprennent notamment :

- la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année N-1,
- la saisie des indicateurs sur la plateforme nationale SISPEA,
- l'accompagnement à la télédéclaration pour le calcul de la redevance liée à la performance des systèmes d'assainissement,
- l'appui à la rédaction de la délibération fixant cette redevance.

En contrepartie, la commune s'engage à verser une contribution annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'ATD24.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement. Elle précise également les délais de production du RPQS, les conditions de résiliation ainsi que les modalités de règlement des litiges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'assistance administrative avec l'ATD24,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Point n°3 : Présentation du RPQS 2024;

Compte tenu de l'absence de Monsieur Vergnes en charge de ce dossier, Madame la Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Point n° 4 : Validation de la convention type relative à la mise à disposition de points d'eau privés pour la défense incendie

Madame le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de référencer les points d'eau privés sur la commune afin de renforcer la défense incendie. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) a demandé à la mairie de formaliser cet accès via des conventions avec les propriétaires de ces points d'eau.

Madame le Maire précise que la convention type avait été adressée aux conseillers municipaux avec la convocation du conseil, afin de permettre son examen préalable. Elle propose donc de valider cette convention, qui sera envoyée aux propriétaires concernés :

- Le propriétaire du château de Belet, disposant d'une bache d'eau ;
- Le propriétaire de l'étang des Garennes ;
- Le propriétaire du méthaniseur, également équipé d'une bache.

Après lecture de la convention par Madame la Maire, celle-ci est soumise au vote.

Résultat du vote : La convention est adoptée à l'unanimité, permettant ainsi l'utilisation de ces points d'eau par les services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

Point n°5 : Approbation du Compte Financier Unique de 2025 pour les trois budgets.

Monsieur de Vencay propose de présenter une analyse financière du budget principal de la commune.

Il projette un tableau permettant de comparer la situation de la commune de Saint-Aquilin avec celle des communes de même strate, au niveau départemental, régional et national.

A- BUDGET DE LA COMMUNE 2025

1° Tableau la section de fonctionnement du budget de la commune

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	280 201	599	944	905	894
Produits de fonctionnement CAF	280 201	599	930	884	871
dont : Impôts locaux	145 944	312	397	343	328
Fiscalité reversée par les GFP	-138 911	-297	10	43	49
Autres impôts et taxes	24 121	52	78	85	76
Dotation globale de fonctionnement	168 885	361	215	193	171
Autres dotations et participations	8 890	19	56	67	77
dont : FCTVA	610	1	6	6	5
Produits des services et du domaine	34 203	73	73	66	75
Total des charges de fonctionnement = B	193 385	413	761	744	730
Charges de fonctionnement CAF	191 959	410	736	714	695
dont : Charges de personnel (montant net)	94 722	202	316	275	248
Achat et charges externes (montants nets)	44 413	95	254	249	251
Charges financières	14 388	31	18	11	12
Subventions versées	0	0	17	23	23
Contingents	5 690	12	51	78	80
Résultat comptable = A - B = R	86 816	186	183	161	163
Capacité d'autofinancement brute = CAF	88 242	189	194	170	176

On constate que les ressources de fonctionnement par habitant s'élèvent à **599 €**, ce qui est relativement faible comparé aux autres communes du département de même strate, où elles atteignent **944 €**.

Cependant, la gestion de la commune est **maîtrisée**, puisque les charges de fonctionnement s'élèvent à **413 € par habitant**, contre **781 €** dans les autres communes du département.

Cette gestion rigoureuse permet à la commune d'obtenir un résultat comptable par habitant **équivalent à celui des autres communes du département**.

2° Tableau la section d'Investissement du budget de la commune

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	404 094	863	514	486	491
Jont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	196	167	164
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	115 000	246	111	78	75
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	7	3
Subventions reçues	256 858	549	119	132	141
FCTVA	30 810	66	48	45	48
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	1	2	4
dont : Taxe d'aménagement	0	0	1	2	4
Amortissements	1 426	3	11	10	15
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	495 364	1 058	555	507	510
Jont : Dépenses d'équipement	462 639	989	397	409	418
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	32 725	70	151	74	71
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	3	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement = D - C	91 269	195	41	22	19
Jont : solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Résultat d'ensemble	-4 453	-10	142	139	144
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	455 465	973	622	461	487
Jont encours des dettes bancaires et assimilées	451 698	965	611	436	474
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	451 698	965	611	436	474
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	47 112	101	168	85	82
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	199 938	427	669	743	794

Les ressources d'investissement pour l'exercice 2025 s'élèvent à **863 € par habitant**, contre une moyenne départementale de **514 €**.

Ces investissements ont été rendus possibles grâce :

- à l'obtention de subventions, qui s'élèvent à **549 € par habitant** (contre **119 €** en moyenne dans le département),
- au recours à l'emprunt.
- Et à l'autofinancement généré par notre excédent de fonctionnement.

La dette par habitant s'élève à **246 €**, contre **111 €** en moyenne départementale.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 ont été particulièrement élevées. La commune a notamment financé deux projets :

- une partie des travaux du tiers-lieu ;

- la rénovation extérieure et intérieure de l'église Saint-Eutrope.

L'investissement atteint ainsi **989 € par habitant**, contre **397 €** en moyenne départementale.

L'encours de la dette s'élève à **973 € par habitant**.

Il est supérieur à la moyenne départementale, mais demeure **financièrement supportable**.

B - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

FONCTIONNEMENT DEPENSE	14 080.76
FONCTIONNEMENT RECETTE	19 754.14
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5 673.39
INVESTISSEMENT DEPENSE	10 926.44
INVESTISSEMENT RECETTE	20 387.21
Solde d'exécution reporté	- 11 004.88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-1 544.11
RESULTAT CUMULÉ	4 129.28

Pour la première année le résultat d'exploitation de la station assainissement est positif.
Le remboursement de l'emprunt relatif à la mise en place d'une station épuration se terminera en janvier 2027.

C- BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL 2025

FONCTIONNEMENT DEPENSE	9 417.00
FONCTIONNEMENT RECETTE	17 194
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	7 777.00
INVESTISSEMENT DEPENSE	9 277.21
INVESTISSEMENT RECETTE	19 498.79
Solde d'exécution reporté	-41.79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	19 457.00
RESULTAT CUMULÉ	27 234.00

Le résultat cumulé du multiple rural est de 27 234.00€ au 31/12/2025 .

Le bilan d'ensemble de l'exercice montre une situation financière qui reste correcte et stable :

- * le ratio de rigidité des charges est bon même s'il a un peu augmenté
- * l'endettement est en forte hausse mais les ratios restent dans la norme
- * l'autofinancement (brute et net) est stable et relativement suffisant
- * le fonds de roulement a peu diminué malgré les gros investissements
- * seule la fiscalité laisse peu de marges de manœuvre compte tenu des taux actuellement en vigueur

Comme il s'agit du dernier exercice du mandat Monsieur de Vencay a présenté l'historique des comptes de résultat des années précédentes

Feuille1

SAINT AQUILIN 2020-2025							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	387 874,52	369 823,13	365 599,64	341 040,15	345 634,77	426 013,91	359 951,10
RECETTES	411 081,42	482 183,09	444 567,93	430 493,28	445 693,30	349 773,48	446 751,32
RESULTAT	23 206,90	112 359,96	78 968,29	89 453,13	100 058,53	95 734,12	86 816,22
REPORT	0	0,00	38 488,68	53 824,08	63 277,21	51 879,55	147 613,67
CUMUL	23 206,90	112 359,96	117 456,97	143 277,21	163 335,74	147 613,67	234 429,89
INVESTISSEMENT							
DEPENSES	50 390,60	39474,28	45736,68	157132,14	215159,26	410819,62	495 363,78
RECETTES	108 222,16	29 275,90	112 412,25	191 167,99	236007,52	426 013,91	404 094,39
RESULTAT	57 831,56	-10 198,38	66 675,57	34 035,85	20 848,26	15 194,29	-91 269,39
REPORT	- 127 941,80	-70 110,08	-80 308,46	-13 632,89	20 402,96	41 251,22	56 445,51
CUMUL	- 70 110,08	-80 308,46	-13 632,89	20 402,96	41 251,22	56 445,51	-34 823,88
TOTAL F+I	-46 903,18	32 051,50	103 824,08	163 680,17	204 586,96	204 059,18	199 606,01
EMPRUNTS		0	0	0	60 000,00 €	185 000,00 €	115 000,00 €

Au cours des six dernières années, la commune a su engager un redressement financier solide grâce à une gestion rigoureuse, responsable et parfaitement maîtrisée. Cet effort constant a permis de rétablir durablement les équilibres budgétaires, en veillant à contenir les dépenses de fonctionnement tout en optimisant les ressources disponibles.

Cette situation assainie n'a pas été obtenue au détriment de l'investissement, bien au contraire. La municipalité a fait le choix stratégique de maintenir un niveau d'investissement soutenu afin de répondre aux besoins du territoire et de préparer l'avenir. Chaque projet a été pensé avec exigence, en recherchant systématiquement des cofinancements et en priorisant les actions à fort impact pour la population. Ce bilan

témoigne démontre qu'une gestion prudente peut aller de pair avec une politique d'investissement dynamique, au service des habitants et du développement communal.

Vote du du Compte Financier Unique de 2025 :

Après échanges et explications au sein du Conseil le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h.45

Le secrétaire de séance : Philippe CHERCHOULY



La Maire : Annie LESPINASSE


